

FESTIVAL REPORTÉ AU 2-3-4 DÉCEMBRE 2025
cf annexe 1 p. 7

DEUXIÈME ÉDITION DU 30 MARS au 1^{er} AVRIL 2025

REGLEMENT DE LA COMPÉTITION

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 DÉCEMBRE 2024 cf annexe 1 p. 7

La deuxième édition du DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL se tiendra au CID (Palais des congrès de Deauville) du 30 mars au 1^{er} avril 2025.

Le DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL est un festival dédié au documentaire sportif qui propose, une compétition de film, des débats, tables rondes et masterclasses animés par les acteurs du monde sportif (athlètes, ayants-droits, agences, journalistes) et des professionnels de l'audiovisuel (diffuseurs, réalisateurs, distributeurs et producteurs).

Ce festival, à travers sa Sélection Officielle et ses événements, met en lumière l'impact sociétal du sport et notamment sa dimension éducative et pédagogique.

Il a également pour vocation la mise en relation entre réalisateurs/ producteurs / distributeurs et diffuseurs.

DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL est un festival à destination du grand public, du public scolaire, des associations et fédérations sportives, et des professionnels de l'audiovisuel..

5 COMPÉTITIONS

- **COURTS-MÉTRAGES (MOINS DE 35 MINUTES)**
- **LONGS-MÉTRAGES (PLUS DE 35 MINUTES)**
- **SÉRIES DOCUMENTAIRES**
- **WEB SÉRIES ET WEB DOCS**

CATÉGORIE "ÉCOLES"

- **COURTS-MÉTRAGES INFÉRIEURS À 26 MINUTES**

SÉLECTION ET CONDITIONS D'ADMISSION À LA COMPÉTITION

La compétition est ouverte à toute personne physique ou morale (auteur, réalisateur, producteur, distributeur, ayant-droits, etc). Ces dernières ont le droit d'inscrire un ou plusieurs documentaires parmi lesquels un Comité de Sélection, constitué de professionnels de l'audiovisuel (diffuseurs, réalisateurs, producteur...) et de sportifs, déterminera la Sélection Officielle du DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL.

La décision du Comité de Sélection du DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL est sans appel. *Sauf dérogation, tout film **ayant été réalisé après le 1^{ER} janvier 2024**, peut être inscrit dans l'une des catégories suivantes :*

- **LONGS-MÉTRAGES, PLUS DE 35 MINUTES**

Documentaires d'une durée supérieure à 35 minutes avec le sport comme élément central de la réalisation.

- **COURTS-MÉTRAGES MOINS DE 35 MINUTES**

Documentaires d'une durée inférieure à 35 minutes avec le sport comme élément central de la réalisation.

- **SÉRIES DOCUMENTAIRES**

Séries-documentaires d'un minimum de 3 épisodes avec le sport comme élément central de la réalisation. Seul le pilote ou l'épisode n°1 sera accepté.

- **WEB SÉRIES ET WEB DOCS**

Toute œuvre, avec le sport comme élément central de la réalisation, produite originellement pour les réseaux sociaux (YouTube, TikTok...). Il peut s'agir de documentaires unitaires ou de mini séries-documentaires (un minimum de 3 épisodes). Seul le pilote ou l'épisode n°1 sera accepté.

- **CATÉGORIE "ÉCOLES"**

Sont considérés comme catégorie écoles, les films réalisés et produits dans le cadre des écoles de cinéma et/ou de journalisme. Il s'agit de documentaires dont la durée est inférieure à 26 minutes, avec le sport comme élément central de la réalisation.

Les documentaires dont la version originale est dans une autre langue que le français, doivent être sous-titrés en français et les films en français doivent être sous-titrés en anglais.

La ligne éditoriale du Festival est axée sur les histoires emblématiques autour du sport.

Il valorisera la valeur sociétale des films présentés.

Le comité de sélection et l'organisation du festival s'autorisent le droit de scinder des catégories et/ou d'en jumeler en fonction des œuvres inscrites

Chaque candidat sera informé par courriel des résultats de la sélection mi février 2025 au plus tard.* cf annexe 1 p. 7

Le DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL n'a pas d'exigence d'exclusivité, ni de première nationale, européenne ou mondiale. Le fait de soumettre un film à la sélection engage cependant le Participant à maintenir son film dans la sélection et la programmation du Festival, s'il est sélectionné. Aucun droit de retrait ne sera accordé pour raisons de changement de stratégie de diffusion, de commercialisation, ou d'exclusivité consentie à un autre festival.

En cas de non-respect de cet engagement, DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL se réserve le droit d'utiliser toute voie de recours possible pour réclamer au Participant tout dédommagement jugé utile et nécessaire.

PRÉ-SÉLECTION

Le dossier de candidature doit être rempli en ligne **avant le 15 décembre 2024** sur la plateforme DOCFILMDEPOT à l'adresse suivante : www.docfilmdepot.com **cf annexe 1 p. 7**
Une pré-sélection s'assure de la conformité des candidatures.

FRAIS D'INSCRIPTION D'UNE OEUVRE

Le montant de l'inscription est de **50€ TTC** pour chaque œuvre inscrite dans les- **Compétitions « courts métrages », « longs métrages » et « série doc »** en plus des frais de timbre de la plateforme DOCFILMDEPOT

Le montant de l'inscription est de **20€ TTC** pour chaque œuvre inscrite dans la catégorie "**WEB**" en plus des frais de timbre de la plateforme DOCFILMDEPOT

Le montant de l'inscription est de **16€ TTC** pour chaque œuvre inscrite dans la catégorie "**ÉCOLES**" en plus des frais de timbre de la plateforme DOCFILMDEPOT

*Le règlement des frais d'inscription doit être effectué par PayPal ou carte bancaire directement sur la plateforme DOCFILMDEPOT lors de l'inscription. Une facture vous sera envoyée **sur demande** à l'adresse contact@sportdocfestival.fr.*

L'inscription ne vaut pas programmation, les œuvres étant soumises à une sélection. Les frais d'inscription restent acquis même si l'œuvre n'est pas sélectionnée.

SÉLECTION

Le Comité de Sélection, composé de professionnels choisis pour leur expertise (professionnels du documentaire des chaînes ou plateformes, réalisateurs, producteurs, sportifs, journalistes...), visionne l'ensemble des œuvres présélectionnées et établit la Sélection Officielle du Festival en toute indépendance. Il pourra décider de la programmation de certains films dans des séances hors compétition.

Dans le cas où l'un des membres du Comité de Sélection aurait un lien direct ou indirect avec l'une des œuvres proposées à la sélection, celui-ci ne pourra prendre part aux votes concernant cette œuvre.

Critères de jugements ou de présélection : narration, originalité du sujets, montage et approche sociétale.

Aucune motivation détaillée de refus ne sera adressée aux structures et/ou personnes contact des films non-sélectionnés.

La sélection des films sera annoncée mi février 2025, au plus tard. **cf annexe 1 p. 7**

La présence d'un représentant des films sélectionnés est requise lors de la diffusion en compétition pendant le festival afin de présenter l'œuvre.

Deux accréditations « all festival » avec l'accès aux diffusions/tables rondes/masters classes... ainsi qu'aux différents cocktails et à la soirée de clôture seront délivrées aux représentants des films sélectionnés.

Pour chaque film en compétition, le Festival demande que la copie numérique, sous-titrée en français (pour les productions internationales), soit envoyée dès l'annonce de la sélection et au plus tard **le 5 mars 2025**. **cf annexe 1 p. 7**

L'œuvre devra être envoyée sur une clé USB ou un disque externe, formaté en EXFAT ou en téléchargement (à privilégier).

Les informations complémentaires (format du fichier de diffusion/mail/adresse postale...) vous seront communiquées à l'annonce de la sélection.

L'envoi des supports de projection sera à la charge de l'expéditeur et devra être effectué en "port payé". Toute copie envoyée en "port dû" sera refusée. Le retour des supports de projection sera effectué dans la quinzaine qui suit la fin du Festival et sera à la charge du Festival.

En cas de perte ou de dommage sur la copie entre sa réception et sa réexpédition, la responsabilité du Festival ne sera engagée que pour la valeur de remplacement de la copie ou de la partie concernée.

LES PRIX

LES PRIX SONT REMIS PAR LES JURYS

1 PRIX PAR CATÉGORIE (Le meilleur de sa catégorie)

- **SPORT DOC LONGS-MÉTRAGES**
- **SPORT DOC COURTS-MÉTRAGES**
- **SPORT DOC WEB SÉRIES**
- **SPORT DOC SÉRIES DOCUMENTAIRES**

PRIX TRANSVERSAUX (TOUTE CATÉGORIE)

- **GRAND SPORT DOC**
- **SPORT DOC ESPOIR (jeune réalisateur/première œuvre)**
- **COUP DE CŒUR DU JURY**

2 PRIX POUR LA CATÉGORIE "ÉCOLES" (CETTE CATÉGORIE N'EST PAS ÉLIGIBLE AUX PRIX TRANSVERSAUX)

- **GRAND SPORT DOC ÉCOLE**
- **COUP DE CŒUR DU JURY ÉCOLE**

Chaque prix est éligible au parrainage et/ou à la dotation par un partenaire ou une institution. Les choix du jury et des professionnels ne peuvent donner lieu à recours.

Le palmarès sera dévoilé lors de la remise des prix du mardi 01/04/2025. **cf annexe 1 p. 7**

La production du (des) film(s) primé(s) s'engage à en faire mention dans tout document de promotion du film postérieur à l'édition du festival.

Le nombre de prix est donné à titre indicatif, sous réserve de modifications.
LE FESTIVAL RECOMPENSERA ÉGALEMENT CERTAINES OEUVRES AVEC DES PRIX À VALEUR SOCIÉTALE (pour leur impact sociétal par la mise en avant à travers le sport de thème comme l'inclusion, la parité, l'écologie...)

DROITS

En cas de sélection, le Participant autorise à titre gracieux l'Organisateur à présenter au public, dans les salles du festival, le film sélectionné. Cette autorisation s'étend, dans le cadre d'une reprise du palmarès, à l'année suivant le festival, dans la limite de cinq projections sur le territoire français.

À des fins de communication et de promotion, le Participant autorise l'Organisateur et ses partenaires à diffuser des extraits du film sélectionné, dans la limite de 3 minutes au total. Cette autorisation est délivrée pour le monde entier, à titre gracieux et de façon non exclusive. Le Participant reste seul et unique propriétaire des droits d'exploitation sur le film. L'autorisation est délivrée notamment au titre des droits d'auteurs et des droits voisins, et le cas échéant, au titre du droit des marques et des droits de la personnalité.

L'Organisateur sera habilité à autoriser une ou plusieurs chaînes de télévision à diffuser des extraits des films sélectionnés dans la limite de 3 minutes au total. De même, le Participant autorise de façon expresse l'Organisateur à conserver une copie DVD du film ou du fichier numérique, à des fins de consultation, d'archivage et en vue d'une utilisation en relation avec les activités de l'Organisateur.

GARANTIES

Le Participant déclare et garantit à l'Organisateur qu'il détient tous les droits (en particulier les droits d'exploitation, de diffusion et de divulgation du film) ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour les utilisations visées au présent règlement. Il garantit l'Organisateur et ses partenaires, contre toute revendication quelconque, notamment au titre des droits d'auteur, droits voisins, droits des dessins et modèles, droits des marques, droits de la personnalité, droits à l'image des biens et/ou des personnes.

MATÉRIEL PROMOTIONNEL

En cas de sélection, le Participant s'engage à remettre les éléments dont il dispose permettant la présentation du film sélectionné et de ses auteurs et intervenants (dossier de presse, biographie, bande-annonce, filmographie, photographie, etc.) (ci-après « Le Matériel promotionnel ») en vue notamment de la représentation, de la promotion, de la communication et de la publicité du Festival.

Le Participant autorise l'Organisateur et ses partenaires à utiliser le Matériel promotionnel, pour toutes les exploitations visées précédemment. Cette autorisation est conférée à titre gratuit et de façon non exclusive. Le Participant autorise par avance l'Organisateur à publier les noms et informations faisant référence au film et le cas échéant à reproduire les photographies ou tout élément des dossiers de presse, biographies et filmographies, sur tout document promotionnel et/ou informationnel quel qu'en soit le support, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou rémunération.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'Organisateur ainsi que ses partenaires éventuels sont les seuls destinataires des informations nominatives. Les coordonnées des Participants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à contact@sportdocfestival.com. Les Participants qui exercent leur droit de suppression des données avant la fin de l'Appel à films annuleront de fait leurs inscriptions.

RESPONSABILITÉ

L'Organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier l'Appel à films et le Festival sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Si nécessaire le cas échéant, le Festival pourra aussi être dématérialisé. Les circonstances le justifiant sont constituées par la force majeure et les événements assimilés.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est rédigé en français et en anglais. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, la version française fera foi. La direction du Festival se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement.

Les demandes d'admission à la compétition du DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.

Le tribunal civil de PARIS est seul compétent en cas de litige.



PLUS D'INFO SUR:

www.sportdocfestival.com
contact@sportdocfestival.com

Objet : Report de l'édition 2025 du DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL et modification du calendrier de la compétition

Une combinaison d'événements nous oblige à repousser le Deauville Sport Doc Festival au **2 au 4 décembre 2025**. Cette nouvelle période, à la fin de l'année, sera désormais le rendez-vous annuel du DSDF. Ce nouveau calendrier offrira une meilleure visibilité et une meilleure communication.

Ce report entraîne une modification du calendrier de la compétition concernant la présélection des films et les exigences pour les films sélectionnés :

* **Report des dates du festival** : L'édition 2025 du Deauville Sport Doc Festival se déroulera du **2 au 4 décembre 2025**.

* **Réouverture de l'appel à films (seconde session)** : Une seconde session de soumission de films est ouverte du **15 avril au 15 septembre 2025**. Le dépôt des dossiers de candidature devra être effectué en ligne sur la plateforme DOC FILM DÉPÔT C www.docfilmdepot.com avant le 15 septembre 2025. Les modalités de soumission restent celles définies dans le règlement initial, à l'exception des dates.

* **Maintien en compétition des films de la première session** : Les films ayant été soumis lors de la première session (avant le 15 décembre 2024) sont toujours en compétition et seront évalués dans le cadre de cette édition reportée. Les candidats de la première session n'ont pas besoin de soumettre à nouveau leur film.

* **Sélection des films** : la sélection des films sera annoncée mi octobre 2025.

* **Envoi des films**: Pour chaque film en compétition, le Festival demande que la copie numérique, sous-titrée en français (pour les productions internationales), soit envoyée dès l'annonce de la sélection et au plus tard le **5 novembre 2025**.

* **Dévoilement du palmarès** : Le palmarès de la compétition sera dévoilé lors de la cérémonie de remise des prix le 4 décembre 2025.

Nous vous remercions de votre compréhension face à cette situation et nous restons à votre disposition pour toute question.

